

Image not found or type unknown



Limitation du nombre de bip

Par **rogerbrunel**, le **19/05/2011** à **14:46**

Bonjour, pouvez vous me dire si une décision prise en assemblée générale limitant le nombre de bip par emplacement de parking est légale , je suis propriétaire de mon emplacement de parking et je souhaite pouvoir bénéficier de 2 bips d'accès pour des raisons de facilité (place partagée) avec mon épouse à des moments de la journée différents merci de votre réponse avec argumentaire juridique merci beaucoup